

Délibération

2018 - 067

Objet : Accord de consortium pour la réalisation du projet I-SITE Parisse de l'Intérieur

075-200000693-20181220-DCA2018079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération du Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

## Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18;

Vu la convention attributive d'aide n°ANR-16-IDEX-0003;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration;

## **DELIBERE**

Article Unique : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet d'accord de consortium, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Communauté d'universités et d'établissements Université Paris-Est, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 6 avenue Blaise Pascal à Champs sur Marne (Seine et Marne), avec l'Université Paris-Est Marne la Vallée, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 5 boulevard Descartes à Champs sur Marne (Seine et Marne), avec l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, établissement public scientifique et technique, ayant son siège 14-20 boulevard Newton à Champs sur Marne (Seine et Marne), avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 6-8 avenue Blaise Pascal à Champs sur Marne (Seine et Marne), avec l'Ecole nationale des sciences géographiques, composante de l'Institut national de l'information géographique et forestière, ayant son siège 6-8 avenue Blaise Pascal à Champs sur Marne (Seine et Marne), avec l'Ecole d'architecture de la Ville et des territoires, établissement public à caractère administratif ayant son siège 12 avenue Blaise Pascal Champs sur Marne (Seine et Marne) et avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France, établissement public, au titre de son établissement d'enseignement ESIEE Paris, domicilié pour les besoins de ladite convention 2 boulevard Blaise Pascal à Noisy le Grand (Seine Saint Denis), ayant pour objet d'organiser les relations entre les partenaires du projet I-SITE Paris-Est FUTURE, à compter du démarrage du projet et pour une durée indéterminée.

My